

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 70 (1973)
Heft: 5

Rubrik: Conseils de l'inspecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'acide sulfurique mais au moyen du jus de la peau d'un fruit (lequel ?). Ces feuilles seraient bâties en vingt-quatre heures parce que sans produits chimiques toujours toxiques pour l'abeille.

Vie de société

Il y a bien à Murcie une Société d'apiculture dont l'activité est fort réduite pour ne pas dire inexistante. En ce qui concerne l'état sanitaire d'une façon générale il laisse à désirer car dans ce domaine également rien de bien constructif n'est entrepris.

Paul Zimmermann.

CONSEILS DE L'INSPECTEUR

QUE FAIRE DES RUCHES BOURDONNEUSES ?

Le plus souvent, la ruche ou colonie bourdonnante est orpheline et la hantise de tout apiculteur, au début de sa carrière, est de rendre une reine à cette colonie anormale, car il faut à tout prix conserver le même nombre de ruches peuplées.

Que faudrait-il faire pour lui permettre de redevenir une colonie alors que son harmonie est détruite ?

Tout d'abord, que pouvons-nous conserver de cette misérable colonie en détresse ? Ce ne sera évidemment pas les ouvrières pondueuses, ni les mâles, ni le couvain. Il ne nous reste donc plus que ces vieilles ouvrières dont les jours sont comptés, les réserves de pollen et quelques rayons de miel et quelques réserves de pollen. Comme on le voit, apports plutôt minuscules.

Que devons-nous lui apporter ?

Tous les éléments manquants, soit de jeunes ouvrières, de bonnes nourrices, du couvain operculé et ouvert et naturellement une mère en ponte. Il ne saurait être question ni de cellule royale mûre, ni de reine vierge, et encore moins de faire élever, car au moment de la reprise la population serait trop diminuée, inexistante même. Seule une reine en pleine ponte peut nous permettre de tirer quelque profit des derniers jours de nos vieilles abeilles.

A la réflexion, nous constatons que, somme toute, c'est une colonie, un nucléus pour le moins qu'il faut sacrifier pour sauver quelques vieilles abeilles valant moins que rien. Nous disons bien sacrifier, car il se trouve souvent que l'arrivée de ces vieilles ouvrières trouble l'ordre établi et qu'il faut parfois attendre la mort de la dernière pour que la colonie retrouve son harmonie.

Pour ceux qui y tiennent absolument, comment procéder à cette réunion qui doit en même temps être une sélection et pour avoir quelques chances de succès.

1. Transporter la ruche bourdonneuse à 20 ou 30 mètres loin de son emplacement.
2. Mettre à sa place le nucléus ou à défaut une ruchette avec deux ou trois rayons de couvain, leurs abeilles et celle qui doit devenir la nouvelle mère de la colonie ; l'entrée sera munie de grille à reine.
3. Les rayons de la bourdonneuse seront secoués sur une toile et la ruche complètement vidée de ses habitants. Après quelques instants, les ouvrières prennent leur vol et, traversant la grille de leur nouvelle demeure, rejoignent la reine.
4. Une heure après l'opération, mâles et ouvrières restant sur la toile seront massacrés de même que les bourdons arrêtés par la grille.

Les abeilles pondeuses, qui n'avaient probablement jamais quitté la ruche, seront incapables de se repérer et de rejoindre la nouvelle demeure. Si elles se présentent au trou de vol d'autres colonies, elles seront immédiatement exterminées.

Lorsque l'orphelinage se produit pendant l'hivernage, le sort de la colonie n'est pas différent.

Alors que dans les autres ruches, dès la mi-février, la population se renouvelle petit à petit, commence même à augmenter dans les ruches normales, dans la ruche orpheline aucune naissance, mais chaque jour des décès ; la population s'amenuise, vieillit rapidement et, lorsque la température permet de visiter, il ne reste qu'une misérable population sans harmonie.

Depuis bien longtemps nous n'essayons plus de sauver ces ruches trouvées bourdonneuses pendant la saison active du rucher, pas plus du reste que celles ayant perdu leur reine pendant l'hivernage.

Les causes des colonies bourdonneuses sont variées, à côté des types physiologiques dus à la fécondation défectueuse ou à l'épuisement des spermatozoïdes, on a observé aussi une véritable maladie pouvant survenir à n'importe quel moment de la vie de la reine et sans diminution de la réserve de spermatozoïdes.

La science a décelé des inclusions nucléaires dans les organes atteints et la présence de virus dans un très grand nombre de cas.

C'est pour cette raison qu'une désinfection de tout le matériel et des rayons sont d'usage, habitation flambée à la lampe à souder, les rayons ayant du couvain seront éliminés, les autres rayons seront rangés dans une armoire et mis aux vapeurs de soufre et passés à la flamme avant leur utilisation.

A. Richard.